

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 7 AVRIL 2026 - 20h30

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Christophe FOURNIER

**Présents** : BOUCHON Dominique, CAILLE Frédéric, DOLINE Camille, FANGET Alexandra, FARJAT Alexis, FOURNIER Christophe, JEAN-PIERRE Florie, JOSSERAND Christelle, MEREAUD Moorea, MERMET Céline, NOTTON Sophie, PECHOUX James, PILLOT Fabien, POMMEREL Christian, REBOUL Marc, ROUSSEL Anne, WANWESTWINKEL Philippe.

**Excusé(s)**: Sophie MOREL, pouvoir à Christelle JOSSERAND  
Jean-Christophe MUIA, pouvoir à Alexandra FANGET

Convocation du 31 mars 2026

**Secrétaire de séance** : Camille Doline

Nombres de membres en exercice	19
Présents	17
Nombre de suffrage	19
Pour	19
Contre	-
Abstention	-

**Objet**: Indemnité de fonctions des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Vu l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026, faisant suite au renouvellement du Conseil Municipal du 15 mars 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués,

Étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Vu les arrêtés municipaux en date du 31 mars 2026 portant délégations de fonctions aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

DÉCIDE d'attribuer à chacun des adjoints une indemnité de fonction équivalente à 18,85 % de l'indice 1027.

DÉCIDE d'attribuer aux conseillers municipaux délégués une indemnité de fonction équivalente à 6% de l'indice 1027.

Copie certifiée conforme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture  
001-210103032-20260407-D20260407003B-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2026  
Date de réception préfecture : 14/04/2026

Le Maire,  
Christophe FOURNIER

